

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-41

AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES COMMUNES D'AUCAMVILLE, VERFEIL SUR SEYE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1981, pour favoriser le développement de la vie associative et culturelle, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la création de salles de réunion ou à usages multiples (construction d'un bâtiment ou aménagement de bâtiments existants).

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La subvention départementale est calculée sur la base du coût HT des travaux, limité à 19 000 € par projet et éventuellement porté à 38 000 €, réparti en deux tranches sur deux exercices.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE
D'UN CONTRAT DE PAYS**

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN HT	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) AUCAMVILLE Construction d'une maison des services médicaux	413 500	38 000	18 %	<u>6 840 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - Année 3-2007				
2) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS Extension des locaux admi- nistratifs de la Commu- nauté	1 032 000	38 000	12 %	<u>4 560 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy - Année 2 - Phase 2.				

**DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE
DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE
2ème TRANCHE**

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN HT	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) VERFEIL SUR SEYE Aménagement de la salle de réunion n° 2 dans l'an- cien presbytère	40 698	19 000	31,20 %	<u>5 928 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 11.04.05. qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT - une 2ème tranche de dépense subventionnalbe de 19 000 € HT.				

TOTAL.....17 328 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041436, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2007	250 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	163 977 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	17 328 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	181 305 €
Disponible	68 695 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-41

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT
DE SALLES A USAGES MULTIPLES**
COMMUNES D'AUCAMVILLE, VERFEIL SUR SEYE ET COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation
d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 17 328 € :

Demandes présentées dans le cadre d'un contrat de Pays

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) AUCAMVILLE Construction d'une maison des services médicaux <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - Année 3- 2007	413 500	38 000	18 %	<u>6 840 €</u>
2) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS Extension des locaux admi- nistratifs de la Commu- nauté <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy - Année 2 - Phase 2.	1 032 000	38 000	12 %	<u>4 560 €</u>

** demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle
2ème tranche*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) VERFEIL SUR SEYE Aménagement de la salle de réunion n° 2 dans l'an- cien presbytère <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 11.04.05. qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT - une 2ème tranche de dépense subventionnalbe de 19 000 € HT.	40 698	19 000	31,20 %	<u>5 928 €</u>

TOTAL.....17 328 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041436, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,